

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides

Saint-Rémi-d'Amherst, le 14 octobre 2014

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du canton d'Amherst tenue le 14^e jour du mois d'octobre 2014, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu
Ronald Robitaille
Carole Martineau

Daniel Lampron
Denise Charlebois

Formant tous quorum sous la présidence du maire.
M. le conseiller Yves Duval est absent, son absence est motivée.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga sont aussi présents.

RÉFLEXION DU MOIS : Il est difficile d'échouer mais il est pire de n'avoir jamais tenté de réussir. (Theodore Roosevelt)

Monsieur le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 14 octobre 2014

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance ordinaire du 8 septembre 2014
Résolutions numéros 151-14 à 165-14 inclusivement
- 4- Ratification des déboursés pour le mois de septembre 2014
 - 4.01- Déboursés du 01/09/2014 au 30/09/2014 pour un montant total de 131 341,66 \$ et rémunérations du personnel et des membres du conseil pour un montant de 42 252,95\$.
- 5- Correspondance
- 6- Administration générale
 - 6.01- Demande de Benoît Delorme pour utilisation d'une partie d'un lot situé sur une terre publique intramunicipale
 - 6.02- Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, renouvellement du serment des élus municipaux
 - 6.03- Contrôle des insectes piqueurs, dépôt du rapport final 2014
 - 6.04- Postes Canada, demande d'appui concernant la réduction de services
 - 6.05- Forum régional du CRNTL sur l'acceptabilité sociale le 29 octobre 2014

6.06- Demande d'implantation de FILAU-Internet à la tour à feu vs projets municipaux

6.07- Projet de bornes interactives

6.08- Rencontre annuelle des bénévoles le 5 décembre 2014

6.09- Adhésion à l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon

6.10- Résolution pour annuler les taxes suite à une vente pour taxes, dossier 0303-45-1592, 405 chemin du Lac-Rognon

6.11- Travaux de réfection du chemin du Lac-Rognon, demande de l'Association du Lac-Rognon pour récupérer la TPS.

7- Sécurité publique

7.01- Résolution pour entraide automatique de jour avec Huberdeau-Montcalm

7.02- Prévention incendie résidentielle, offre de services de Michel Gagné, préventionniste de Montcalm

7.03- Rapport d'activités de la Sûreté du Québec pour le mois d'août

7.04- Renouvellement de l'entente de fourniture de services incendie avec Boileau, Namur et Notre-Dame-de-la-Paix

8- Travaux publics-voirie

8.01- Transport de bois, chemin des Rapides

8.02- Situation du chemin Gagnon, suivi du dossier

9- Hygiène du milieu & environnement

9.01- Heures d'ouverture de l'éco-centre saison hivernale

9.02- Résolution pour que le préposé à l'éco-centre soit payé par la MRC

9.03- Rapport sur le contrôle et la vidange des fosses septiques, dernier avis et procédures légales envers les contrevenants

10- Urbanisme et mise en valeur du territoire

10.01- Rapport d'activités pour le mois de septembre de Frédéric Marcil, inspecteur-adjoint

10.02- Demande de dérogation mineure DM-04 2014, 169 chemin Ouimet : régulariser la construction d'un garage à 2,22 mètres de la ligne latérale au lieu de 2,4 mètres

10.03- Demande de dérogation mineure DM-05 2014, 393 chemin Jos-Millette : Empiètement d'une galerie en porte-à-faux de plus ou moins 60 cm dans la bande riveraine

11- Loisirs et culture

11.01- Engagement des préposés à l'entretien des patinoires

11.02- Technicien en loisirs, suivi de la rencontre à Huberdeau par Mme Denise Charlebois, conseillère

12- Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de question(s)

15- Levée de la séance

RÉS 166-14 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants :

13.01- Réparation de la rétrochargeuse, transfert budgétaire

13.02- Résolution autorisant l'octroi du contrat de fourniture de gravier

Adoptée à la majorité.

RÉS 167-14 : PROCÈS-VERBAL

Proposé par Carole Martineau

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que le procès-verbal du 8 septembre 2014 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 151-14 à 165-14 inclusivement.

Adoptée à la majorité.

RÉS 168-14 : DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2014

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil ratifie les déboursés du mois de septembre 2014 pour un montant total de 173 594,61\$.

Adoptée à la majorité.

JUGEMENT RÉCENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES

Le directeur général fait état d'un jugement rendu le 9 juillet dernier dans une cause contre la ville de Mirabel. La Cour a annulé trois dérogations mineures adoptées par ce conseil municipal qui constituaient, à son avis, des dérogations majeures qui portaient atteinte à la jouissance du droit de propriété voisine.

RÉS 169-14 : DÉNEIGEMENT CHEMIN DU LAC-WINNETOU, HIVER 2014-2015

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que le contrat de déneigement du chemin du Lac-Winnetou sur 0,4 km soit accordé à Entreprise Patrice Perreault enr. pour l'hiver 2014-2015 au coût de 1 000 \$ taxes incluses.

Adoptée à la majorité.

RÉS 170-14 : DEMANDE D'UTILISATION D'UNE PARTIE DU LOT RÉNOVÉ 4 420 227

Considérant que la MRC des Laurentides a reçu une demande de M. Benoit Delorme pour l'utilisation d'une partie du lot rénové 4 420 227 étant situé sur une terre publique intramunicipale pour la construction d'un chemin afin de faciliter l'accès à sa propriété;

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que le Conseil informe la MRC des Laurentides qu'il est d'accord pour que cette dernière loue le terrain visé à M. Delorme.

Adoptée à la majorité.

LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE, RENOUVELLEMENT DU SERMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le directeur général rappelle aux membres du conseil qu'ils doivent refaire annuellement le serment prévu par l'article 49 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS, RAPPORT FINAL 2014

Le rapport complet des activités de contrôle biologique des insectes piqueurs pour la saison 2014 présenté par GDG Environnement est disponible au bureau municipal pour consultation. Globalement, l'efficacité moyenne des traitements a été de 98,2 % malgré les fortes précipitations.

RÉS 171-14 : SAUVONS POSTES CANADA-NON AUX COMPRESSIONS

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant leur taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu et résolu,

QUE la municipalité d'Amherst demande à la ministre responsable de Postes Canada que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QUE la municipalité d'Amherst demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Adoptée à la majorité.

RÉS 172-14 : RÉTABLISSEMENT DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE DE SAINT-RÉMI-D'AMHERST

ATTENDU QUE les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès aux services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le Conseil de la municipalité d'Amherst demande à Postes Canada de remettre en vigueur les heures d'ouverture au service à la clientèle telles qu'elles étaient avant la mise en place des réductions puisque celles-ci ont comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

Adoptée à la majorité.

RÉS 173-14 : INSCRIPTION AU FORUM RÉGIONAL DU CRNTL SUR L'ACCESSIBILITÉ SOCIALE

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que Mme la conseillère Carole Martineau soit mandatée pour participer au forum régional sur l'accessibilité sociale organisé par la CRÉ des Laurentides et sa Commission des Ressources naturelles et du Territoire qui se tiendra à Saint-Jérôme le 29 octobre prochain.

Adoptée à la majorité.

RÉS 174-14 : DEMANDE D'IMPLANTATION DE FILAU À LA TOUR À FEU

Considérant que l'installation d'une antenne radio à la tour à feu améliorerait grandement les communications dans le secteur de Vendée, autant pour le service des incendies que pour celui des travaux publics;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil accorde à FILAU l'autorisation de s'installer dans la tour à feu afin d'augmenter sa desserte de services et confirme l'intérêt de la Municipalité à participer au projet, sous réserve des coûts.

Adoptée à la majorité.

RÉS 175-14: PROJET D'INSTALLATION DE BORNES INTERACTIVES

Considérant le coût excessif d'une borne extérieure évalué à plus ou moins 25 000 \$;

Considérant que la MRC des Laurentides est disposée à défrayer une borne intérieure à la halte routière laquelle rencontre les conditions, à savoir : lieu ouvert 7 jours 24 heures, chauffé avec surveillance caméra;

Considérant que le prix pour une deuxième borne est d'environ 5 000 \$;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Qu'une deuxième borne interactive soit installée au début de l'année 2015, au frais de la municipalité, au kiosque d'information d'Ici Vendée.

Adoptée à la majorité.

RÉS 176-14 : AUTORISATION DE DÉBOURSÉS POUR LE 5 À 7 ANNUEL DE LA MUNICIPALITÉ

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le conseil autorise les déboursés pour la tenue de la rencontre annuelle de la Municipalité qui se tiendra vendredi le 5 décembre prochain, jusqu'à concurrence des crédits prévus au budget.

Adoptée à la majorité.

RÉS 177-14 : ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que la municipalité adhère, à titre de membre, à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon et verse la cotisation requise au coût de 100 \$.

Adoptée à la majorité.

RÉS 178-14 : ANNULATION DE TAXES MATRICULE (0303-45-1592)

Considérant que cette propriété sise au 405 chemin du Lac-Rognon a fait l'objet d'une vente par shérif en décembre 2013;

Considérant que le transfert du titre de propriété s'est fait le 29 janvier 2014;

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que le Conseil annule les taxes encourues dans cet intervalle qui s'élèvent à 101.05 \$.

Adoptée à la majorité.

RÉS 179-14 : TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-ROGNON, PAIEMENT DE LA FACTURE

Considérant que l'Association des propriétaires du Lac-Rognon réalisera incessamment des travaux majeurs d'amélioration du chemin forestier du Lac-Rognon à même les crédits disponibles en provenance de la taxe spéciale;

Considérant que la municipalité bénéficie d'un remboursement de taxes TPS et TVQ;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la municipalité acquiesce à la demande de l'association et acquitte elle-même la facture relative aux travaux de réfection du chemin du Lac-Rognon et, qu'à cet effet, le Conseil autorise l'affectation des crédits nécessaires en provenance de l'excédent de fonctionnement affecté au chemin du Lac-Rognon.

Adoptée à la majorité.

RÉS 180-14 : RÉOLUTION POUR ENTRAIDE AUTOMATIQUE DE JOUR EN PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC HUBERDEAU-MONTCALM

Considérant le peu d'effectifs en pompiers volontaires durant le jour;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

D'établir une entraide automatique de services avec Huberdeau-Montcalm pour les feux confirmés de bâtiments, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Adoptée à la majorité.

RÉS 181-14 : PRÉVENTION INCENDIE RÉSIDENIELLE, OFFRE DE SERVICES DE MICHEL GAGNÉ, PRÉVENTIONNISTE DE MONTCALM

Considérant le manque d'effectifs dans la municipalité habilités à faire de la prévention incendie;

Considérant que le Schéma de couverture de risques oblige les municipalités à faire de la prévention;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le conseil accepte l'offre de services de Michel Gagné, préventionniste de Montcalm, jusqu'à concurrence des budgets disponibles pour la prévention incendie.

Adoptée à la majorité.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LE MOIS D'AOÛT

Le rapport cumulatif détaillé est disponible au bureau municipal pour consultation. La S.Q. est intervenue à 26 reprises sur notre territoire au cours du mois d'août.

RÉS 182-14 : RENOUELEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE AUTOMATIQUE DE SERVICE À LA MUNICIPALITÉ DE BOILEAU POUR L'ANNÉE 2015

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le Conseil renouvelle l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture automatique de service pour l'année 2015 à la Municipalité de Boileau avec une durée minimum de 3 heures temps homme facturées par intervention et une augmentation du montant forfaitaire de 5%, ce qui le porte à 15 136,66 \$ pour l'année 2015. Toutes les autres modalités de l'entente demeurent inchangées.

Adoptée à la majorité.

TRANSPORT DE BOIS PROJETÉ SUR LE CHEMIN DES RAPIDES

Selon des informations obtenues, un producteur forestier projette de faire transiter par le chemin des Rapides du bois coupé dans Boileau et acheminé en Outaouais. Une rencontre aura lieu avec le forestier pour exiger qu'il sorte le bois par l'Outaouais où se tient l'opération forestière.

RÉS 183-14 : DEMANDE DE DÉVELOPPEMENT KANATA POUR ACQUISITION DU CHEMIN GAGNON

Considérant que Développement Kanata désire acquérir le chemin Gagnon afin de pouvoir exercer un certain contrôle quant aux utilisateurs du chemin et pour être en mesure de réaliser certains projets;

Considérant que Développement Kanada est disposé à accorder une servitude gratuite et perpétuelle aux deux propriétaires desservis par ce chemin et à laisser circuler les VHR en bordure;

Considérant que ce chemin municipal n'est plus entretenu depuis 1986;

Considérant que, selon la loi, le chemin doit être cédé à titre onéreux seulement;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

De faire évaluer, dans un premier temps, le terrain servant d'assiette au chemin par la MRC des Laurentides.

Adoptée à la majorité.

MODIFICATION AUX HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

L'écocentre sera ouvert tous les samedis jusqu'à Noël, de 9h00 à 14h00 et fermé les mercredis.

RÉS 184-14 : EXPLOITATION DES ÉCOCENTRES – RÉPARTITION DES COÛTS D'EXPLOITATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides offre depuis 2011 à l'ensemble de sa population des services de récupération via différents modèles d'écocentre pour détourner de l'enfouissement certaines matières;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité régionale de comté des Laurentides, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et les municipalités opérant un écocentre;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités opérant un écocentre en vertu du protocole d'entente ont la responsabilité d'ouvrir l'écocentre minimalement une journée par semaine, le samedi, et ce sept mois par année;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt démontré par les citoyens envers les écocentres et la demande en forte croissance pour ce service font en sorte que les municipalités opérant un écocentre doivent augmenter substantiellement les heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT la possibilité pour les citoyens de la MRC des Laurentides d'aller à l'écocentre de la municipalité voisine ou à n'importe quel autre écocentre de la MRC et ce, gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE cette situation se produit régulièrement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité opérant l'écocentre doit assumer seule les frais d'opération;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération des écocentres régionaux de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts sont assumés par l'ensemble des municipalités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu et résolu,

DE demander à la MRC des Laurentides de revoir sa politique afin que les coûts de main-d'œuvre des sept écocentres soient répartis à l'ensemble des municipalités de la MRC, de la même façon que pour les écocentres régionaux.

Que copie de cette résolution soit acheminée à la MRC des Laurentides ainsi qu'aux sept municipalités opérant un écocentre.

Adoptée à la majorité.

RÉS 185-14 : CONTREVENANTS AU RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE ET LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES-DERNIER AVIS

Considérant que douze propriétaires contreviennent encore au règlement sur le contrôle et la vidange des fosses septiques malgré toutes les actions entreprises par la municipalité;

Considérant que ces contrevenants sont passibles d'une amende minimale de 1 000 \$ accompagnée de l'obligation de vidanger la fosse septique;

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Qu'un dernier avis soit émis aux douze contrevenants en expliquant toutes les conséquences à ne pas se conformer et accorde un dernier délai au 31 octobre 2014 pour faire vidanger leur fosse septique sinon des procédures légales seront entreprises envers les récalcitrants. Le conseil demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de tenter de rencontrer ces propriétaires personnellement.

Adoptée à la majorité.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRÉDÉRIC MARCIL, INSPECTEUR ADJOINT

Au cours du mois de septembre, M. Marcil a complété son mandat au lac Rognon sauf une vérification d'installation sanitaire qui sera effectuée en 2015.

RÉS 186-14 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM04-2014 DE MAURICE LAGACÉ

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM04-2014 présentée par Maurice Lagacé concernant le 169 chemin Ouimet, afin de régulariser une situation pour la vente de la propriété, le garage étant construit à 2,22m au lieu de 2,4 m de la ligne latérale.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Après délibérations du conseil,

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que la demande de dérogation mineure DM04-2014 soit accordée.

Adoptée à la majorité.

RÉS 187-14 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM05-2014 DE GESTION JEAN GEMME

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM05-2014 présentée par Gestion Jean Gemme concernant le 393, chemin Jos-Millette, afin de régulariser une situation d'empiètement d'une galerie en porte-à-faux de plus ou moins 60 cm dans la bande riveraine.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Après délibérations du conseil,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la demande de dérogation mineure DM05-2014 soit accordée.

Adoptée à la majorité.

RÉS 188-14 : ENGAGEMENT DES PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN DES PATINOIRES

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

De procéder à l'embauche des mêmes préposés à l'entretien des patinoires que l'année dernière, s'ils sont disponibles. Sinon, le sujet sera repris lors de la prochaine séance.

Adoptée à la majorité.

RÉS 189-14 : PROJET D'UNE RESSOURCE EN LOISIR POUR LE MILIEU RURAL-RÉSOLUTION D'INTENTION

ATTENDU QUE les municipalités d'Amherst, Huberdeau, Montcalm, Arundel et Brébeuf étudient la possibilité de se partager une ressource en loisir;

ATTENDU QUE *Des Laurentides En Forme* est d'accord, par l'entremise du coordonnateur M. Carl Normandeau, pour aider à l'embauche de cette ressource commune;

ATTENDU QUE *Des Laurentides En Forme* est d'accord pour défrayer une partie des coûts reliés à ce projet;

ATTENDU QU'une demande sera faite au programme Pacte rural dans le volet régional pour financer en partie les coûts reliés à ce projet;

ATTENDU QU'une des municipalités sera porteuse de projet et que les municipalités impliquées signeront une entente entre elles;

ATTENDU QU'un comité de gestion de l'usage de la ressource serait créé et que chaque municipalité sera invitée à nommer un membre pour siéger sur ce comité;

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu et résolu,

QUE la Municipalité d'Amherst confirme son intérêt à participer à ce projet.

Adoptée à la majorité.

RÉS 190-14 : AFFECTATION BUDGÉTAIRE POUR RÉPARATION DE LA RÉTROCHARGEUSE

Considérant que la réparation de la rétrochargeuse nécessite un déboursé de plus ou moins 20 000 \$;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le Conseil autorise l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté pour couvrir les déboursés nécessaires à cette réparation.

Adoptée à la majorité.

RÉS 191-14 : RÉOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE GRAVIER ET AUTORISATION DE DÉBUTER LES TRAVAUX

Considérant que le député de Labelle, M. Sylvain Pagé, a recommandé au ministre des Transports d'accorder à la municipalité une subvention de 23 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Considérant que le Conseil est en attente de la confirmation du ministre des Transports;

Considérant que le Conseil utilisera cette subvention pour le gravelage de plusieurs chemins;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

QUE, suite à la réception de la lettre de confirmation du ministre des Transports, le directeur général soit autorisé à octroyer au plus bas soumissionnaire conforme le contrat pour la fourniture et l'épandage de plus ou moins 3000 tonnes métriques de pierre concassée (MG-20 tout-venant gris) et à débiter les travaux.

Adoptée à la majorité.

RÉS 192-14 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que la séance soit levée.

Adoptée à la majorité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj et dga